



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

Titre VIII Services communs d'appui

Chapitre 29D Bureau des services centraux d'appui

[Programme 25 (plan-programme biennal pour la période 2016-2017)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Orientation générale	2
Vue d'ensemble des ressources	4
Autres éléments d'information.	8
A. Direction exécutive et administration	8
B. Programme de travail	10
Sous-programme 4. Services d'appui	11
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017	21
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	22
III. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017	26

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.

** A/69/6/Rev.1 et document récapitulatif du Secrétaire général sur les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.



Vue d'ensemble

Tableau 29D.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	193 042 800
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(1 505 000)
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	(14 655 200)
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(12 900)
Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(3 069 800)
Total	(19 242 900)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 ^a	173 799 900

^a Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 29D.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	334	1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 13 P-4, 15 P-3, 8 P-2/1, 13 G(1 ^{re} C), 175 G(AC), 96 ACM
Transferts	29	Transfert au Bureau de l'informatique et des communications : 29 postes : 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 5 G(1 ^{re} C), 18 G(AC) devant être transférés de la composante 1 (Installations et services commerciaux) au Bureau de l'informatique et des communications (chap. 29E)
Suppressions	4	4 G(AC) au titre de la composante 1 (Installations et services commerciaux)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	301	1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 11 P-4, 12 P-3, 8 P-2/1, 8 G(1 ^{re} C), 153 G(AC), 96 ACM

Orientation générale

- 29D.1 Le Bureau des services centraux d'appui est chargé de l'exécution du programme de travail décrit dans le présent chapitre. Ses activités sont celles prévues dans le sous-programme 4 (Services d'appui) du programme 25 (Services de gestion et d'appui) de la récapitulation des modifications apportées au plan-programme biennal pour la période 2016-2017.
- 29D.2 Il s'agira principalement : a) d'assurer aux programmes de fond un appui efficace et rationnel de qualité pour ce qui est des achats, des voyages et des transports, ainsi que de la gestion des installations et des biens, des archives, du courrier, des dossiers et des opérations commerciales aux fins de la réalisation des objectifs de l'Organisation; b) de veiller à ce que le Secrétariat

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : ACM = agent des corps de métier, G = agent des services généraux, G(1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe), G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), SSG = sous-secrétaire général.

fournisse des services d'appui efficaces pour les sessions des organes intergouvernementaux, et pour les conférences et réunions spéciales tenues sous les auspices des Nations Unies; c) de faciliter, par la présentation d'informations et la documentation, les délibérations de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires compétents sur les questions ayant trait aux services d'appui dont ils sont saisis; d) de favoriser une approche intégrée et concertée du stockage, de la recherche et de l'extraction de données à l'échelle de l'Organisation. On continuera d'étoffer les services communs ou mixtes existants des organismes des Nations Unies dans le cadre des réformes de gestion que le Secrétaire général a décidées.

- 29D.3 En ce qui concerne les activités d'achat, le Département continue de concourir à l'exécution des programmes et des activités au Siège et dans les missions en assurant des services d'achat de qualité obéissant aux principes d'efficacité, de rentabilité, de transparence et de diligence. À cet égard, il continuera d'œuvrer à dégager des pratiques optimales afin d'améliorer encore ses contrôles internes, pratiques qu'il communiquera à l'ensemble du système des Nations Unies; il favorisera le perfectionnement du personnel et continuera de chercher de nouveaux fournisseurs, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, afin d'enrichir sa liste de soumissionnaires et de renforcer la concurrence internationale.
- 29D.4 Pour les installations du Siège, il assurera également un fonctionnement rationnel et efficace du Secrétariat en ce qui concerne la gestion des bureaux et installations de conférence, la gestion des avoirs, les transports et voyages, la gestion des archives et dossiers, le courrier et la valise diplomatique, et les activités commerciales. Dans le droit fil des initiatives antérieures, la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja), la Division continuera de mettre en place des cadres de planification et de gestion des dépenses d'équipement et des biens à l'échelle du Secrétariat. Le Département sera entièrement chargé de la gestion du complexe rénové. Il se chargera notamment de la modernisation de l'ensemble des services techniques et de la configuration des locaux, dans le sens de l'utilisation et de l'entretien rationnels et efficaces des locaux. Il poursuivra par ailleurs l'examen stratégique des biens immobiliers, plan d'équipement à long terme et stratégie de hiérarchisation des priorités concernant les locaux du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à l'échelle mondiale, conformément aux directives de l'Assemblée générale. Il continuera d'assurer l'efficacité et la rationalité des services de voyage, conformément à la section VI de la résolution 67/254 A de l'Assemblée générale, et des services de transport, en appliquant les pratiques de référence et en travaillant en étroite collaboration et en concertation avec les autres organismes des Nations Unies. Il s'efforcera également de promouvoir l'archivage et la conservation numériques et de renforcer les capacités dans ce domaine afin d'appliquer les normes relatives à l'information et la stratégie de gestion des connaissances des Nations Unies. Il continuera de promouvoir, en coordination avec tous les départements et bureaux, la durabilité écologique des locaux du Siège de l'ONU, le Secrétaire général s'étant donné pour priorité de faire face aux menaces nées des changements climatiques et engagé à conduire l'Organisation à faire des économies d'énergie.
- 29D.5 En ce qui concerne la continuité des opérations, le Groupe de la continuité des opérations aura pour principale priorité pour l'exercice biennal 2016-2017 de mettre en œuvre un programme de maintenance, d'exercices et de tests au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales, comportant notamment des essais périodiques du système de gestion de la résilience de l'Organisation, et de mettre ce système en place. Ayant mis au point une politique de continuité des opérations, il agira en tant que dépositaire des meilleures pratiques, lesquelles seront diffusées par l'intermédiaire d'un réseau interinstitutions. Il veillera à ce que les éléments du système de gestion de la résilience de l'Organisation soient systématiquement abordés dans les cours de formation.

- 29D.6 Au paragraphe 7 de la section II de sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a approuvé tous les éléments de la stratégie informatique et communications proposée et prié le Secrétaire général d'en assurer la mise en œuvre en tenant compte des commentaires, observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif. Dans le cadre des efforts d'harmonisation du Département de la gestion, il est proposé que la fonction informatique de la Section des systèmes d'information ressources humaines soit assurée par le Bureau de l'informatique et des communications, en l'occurrence par les Pôles d'applications de New York et Bangkok et par le Pôle d'assistance centralisée de la Division des services mondiaux et de la Division des opérations mondiales. En conséquence, pour appuyer la nouvelle stratégie informatique et communications que l'Assemblée générale a approuvée à la section II de sa résolution 69/262, il est proposé de transférer la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (notamment 29 postes et les autres objets de dépense y afférents) de la composante 1 (Installations et services commerciaux) au Bureau de l'informatique et des communications.

Vue d'ensemble des ressources

- 29D.7 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice 2016-2017 s'élèvent à 173 799 900 dollars (avant actualisation des coûts), soit une diminution nette de 19 242 900 dollars (10 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. La variation des ressources demandées découle des quatre facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables; b) les nouveaux mandats et les transferts entre les composantes; c) les nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; d) les gains d'efficacité découlant de ladite résolution. Elle ne compromettra pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.
- 29D.8 Les variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale tiennent compte des propositions de gel du recrutement à des postes permanents, ainsi que des suppressions de poste et des réductions des montants prévus pour l'exercice 2016-2017 au titre des objets de dépense autres que les postes.
- 29D.9 Les réductions dépendront des effets qu'aura le déploiement d'Umoja (Démarrage et Extension 1) d'ici à la fin de 2015. Comme il est trop tôt pour déterminer précisément quels seront ces effets, les réductions proposées sont fermes d'un point de vue financier mais non du point de vue opérationnel. Les détails concernant le gel des postes et le réaménagement des fonctions et des attributions qui résultera de ce gel et de la suppression de postes ne seront déterminés qu'en 2016-2017, lorsque les répercussions de la mise en service d'Umoja seront mieux connues.
- 29D.10 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 29D.3 à 29D.5 ci-après.

Tableau 29D.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation						Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes ^a	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Total	Pourcen- tage			
A. Direction exécutive et administration	2 316,1	2 391,1	—	—	(0,6)	—	(0,6)	—	2 390,5	77,5	2 468,0
B. Programme de travail											
4. Services d'appui											
Composante 1.											
Installations et services commerciaux	172 577,6	181 228,0	(1 505,0)	(14 655,2)	(5,2)	(2 738,3)	(18 903,7)	(10,4)	162 324,3	11 331,7	173 656,0
Composante 2.											
Services d'achat	8 350,1	8 349,6	—	—	(5,4)	(331,5)	(336,9)	(4,0)	8 012,7	280,1	8 292,8
Composante 3.											
Continuité des opérations	1 018,8	1 074,1	—	—	(1,7)	—	(1,7)	(0,2)	1 072,4	50,0	1 122,4
Total partiel	181 946,6	190 651,7	(1 505,0)	(14 655,2)	(12,3)	(3 069,8)	(19 242,3)	(10,1)	171 409,4	11 661,8	183 071,2
Total	184 262,7	193 042,8	(1 505,0)	(14 655,2)	(12,9)	(3 069,8)	(19 242,9)	(10,0)	173 799,9	11 739,3	185 539,2

Quotes-parts hors budget ordinaire^b

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (montant prévu)	2016-2017 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	—	323,6	323,6
B. Programme de travail	28 722,7	40 067,1	72 319,8
Total partiel	28 722,7	40 390,7	72 643,4

Ressources extrabudgétaires^c

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (montant prévu)	2016-2017 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	—	—	—
B. Programme de travail	114 620,0	128 553,6	131 406,3
Total partiel	114 620,0	128 553,6	131 406,3
Total	327 605,4	361 987,1	389 588,9

^a Compte tenu du transfert des ressources au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) à l'appui de la nouvelle stratégie informatique et communications que l'Assemblée générale a approuvée pour l'exercice biennal 2016-2017, à la section II de sa résolution 69/262.

^b Ressources exclusivement financées par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^c Ressources provenant des sommes remboursées au titre de l'appui à des structures administratives et à des activités de fond financées par des ressources extrabudgétaires, du remboursement des dépenses de coopération technique, et des comptes spéciaux pour les services de voyage, les services communs et les frais d'entretien au Siège des Nations Unies.

Tableau 29D.4 Postes

	Postes permanent inscrits au budget ordinaire ^a		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire ^b		Ressources extrabudgétaires ^c			
	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SSG	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
D-2	2	2	—	—	—	—	—	—	2	2
D-1	3	3	—	—	1	1	—	—	4	4
P-5	8	7	—	—	4	4	—	—	12	11
P-4/3	28	23	—	—	46	47	1	1	75	71
P-2/1	8	8	—	—	5	5	1	1	14	14
Total partiel	50	44	—	—	56	57	2	2	108	103
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	13	8	—	—	1	2	1	1	15	11
Autres classes	175	153	—	—	27	26	16	16	218	195
Total partiel	188	161	—	—	28	28	17	17	233	206
Catégories diverses										
Agents des corps de métier	96	96	—	—	—	—	3	3	99	99
Total partiel	96	96	—	—	—	—	3	3	99	99
Total	334	301	—	—	84	85	22	22	440	408

^a Comprend les postes au titre de la composante 1 (Installations et services commerciaux) pour l'exercice biennal 2014-2015, qu'il est proposé de transférer au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) à l'appui de la nouvelle stratégie informatique et communications que l'Assemblée générale a approuvée pour l'exercice biennal 2016-2017 à la section II de sa résolution 69/262.

^b Ressources nécessaires exclusivement financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^c Comprend : a) 20 postes (1 P-2, 1 G(1^{re}C), 15 G(AC) et 3 ACM) financés au moyen des sommes remboursées au titre de l'appui aux structures administratives financées par des ressources extrabudgétaires; b) 1 poste [G(AC)] financé au moyen des montants correspondant au remboursement des dépenses de coopération technique; c) 1 poste (P4) financé au moyen des sommes remboursées au titre de l'appui aux activités de fonds financées par des ressources extrabudgétaires.

Tableau 29D.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Direction exécutive et administration	1,4	0,4	–
B. Programme de travail			
4. Services d'appui			
Composante 1. Installations et services commerciaux	93,4	64,0	99,6
Composante 2. Services d'achat	4,6	35,6	0,4
Composante 3. Continuité des opérations	0,6	–	–
Total	100,0	100,0	100,0

Ajustements techniques

- 29D.11 La variation correspond à la non-reconduction d'un crédit ponctuel d'un montant de 1 505 000 dollars ouvert au titre des frais généraux de fonctionnement, du mobilier et du matériel à l'appui des nouveaux postes créés pendant l'exercice biennal 2014-2015 aux chapitres 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) et 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique).

Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

- 29D.12 La variation d'un montant de 14 655 200 dollars correspond à une diminution nette des dépenses résultant de l'effet conjugué des facteurs suivants : a) le transfert envisagé, au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications), à l'appui de la nouvelle stratégie informatique et communications que l'Assemblée générale a approuvée à la section II de sa résolution 69/262 (16 706 400 dollars), d'une part, de 29 postes [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 5 G(1°C) et 18 G(AC)] de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence et, d'autre part, d'autres objets de dépense de la composante 1 (Installations et services commerciaux); b) une augmentation des montants prévus au titre des dépenses renouvelables (952 600 dollars) et non renouvelables (1 098 600 dollars), à l'appui des nouveaux postes proposés en application de la résolution 69/15 de l'Assemblée générale sur les modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et des résolutions 69/96 A et B sur les questions relatives à l'information, ainsi qu'aux fins de l'administration de la justice en 2016.

Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 29D.13 La réduction proposée au titre des objets de dépenses autres que les postes (12 900 dollars) correspond à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

Gains d'efficience découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 29D.14 Une réduction des crédits d'un montant de 3 069 800 dollars est proposée au titre des postes (1 235 700 dollars) et des autres objets de dépense (1 834 100 dollars) en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. La réduction de 1 235 700 dollars au titre des postes correspond à la proposition de : a) geler le recrutement à des postes permanents (576 900 dollars) pour les composantes 1 (Installations et services commerciaux) (279 900 dollars) et 2 (Services

d'achat) (297 000 dollars); et b) supprimer 4 postes (658 800 dollars) au titre de la composante 1 (Installations et services commerciaux).

- 29D.15 La réduction proposée au titre des objets de dépense autres que les postes (1 834 100 dollars) correspond principalement à la baisse des dépenses relatives aux services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, et mobilier et matériel qui devrait résulter des gains d'efficacité que le Bureau a prévu de réaliser en 2016-2017.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 29D.16 Les ressources du budget ordinaire prévues à ce chapitre sont complétées par des ressources provenant de contributions mises en recouvrement pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et par des fonds extrabudgétaires provenant des recettes au titre de l'appui au programme perçues en remboursement des services fournis par l'administration centrale pour des activités, fonds et programmes financés au moyen de ressources extrabudgétaires. D'autres ressources extrabudgétaires proviennent de fonds regroupés dans des comptes spéciaux aux fins de la comptabilisation des dépenses du Siège afférentes à la location et à l'entretien des locaux ainsi qu'aux voyages.
- 29D.17 Pour l'exercice biennal 2016/2017, les contributions hors budget ordinaire sont estimées à 72 643 400 dollars (25 039 000 au titre des postes et 47 604 400 au titre des autres objets de dépense). L'augmentation de 32 252 700 dollars par rapport à l'exercice 2014-2015 tient essentiellement au transfert, du chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), de la rubrique Location de locaux au coût standard, travaux d'aménagement et d'amélioration des locaux et achats de mobilier, qui permet une présentation satisfaisante des coûts y afférents. Le montant des ressources extrabudgétaires est estimé à 131 406 300 dollars (soit 4 168 200 au titre des postes et 127 238 100 au titre des autres objets de dépense).

Autres éléments d'information

- 29D.18 Le montant prévu en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, dans la limite des effectifs disponibles dans la classe des administrateurs et agents des services généraux pour les activités de suivi et d'évaluation du Bureau des services centraux d'appui, s'établit à 3 032 800 dollars se décomposant comme suit: 1 007 500 dollars prélevés sur le budget ordinaire, 1 877 700 dollars sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 147 600 dollars financés par des fonds extrabudgétaires).

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 390 500 dollars

- 29D.19 Le Sous-Secrétaire général est responsable de toutes les activités du Bureau des services centraux d'appui, dont il assure l'administration et la gestion, ainsi que de la coordination des services communs. Il dirige et guide la mise en œuvre et la coordination des politiques s'appliquant aux trois entités qui composent le Bureau dont il est responsable, à savoir la Division des achats, la Division de la gestion des installations et des services commerciaux et le Groupe de la continuité des opérations. Il donne des avis et fournit un appui au Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint à la gestion, au sujet de toute question concernant la fourniture des services centraux d'appui à toutes les entités du Siège, aux bureaux hors Siège et aux commissions régionales. Il planifie, organise, dirige et supervise, par l'intermédiaire de son équipe de

responsables, la fourniture efficace et économique de services centraux d'appui dans les domaines de la passation des marchés et de l'administration des contrats, des voyages et transports, de la gestion des installations, des services de courrier, des activités commerciales, y compris celles de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, de la conservation des archives et dossiers et de la continuité des opérations. Il approuve la nomination des fonctionnaires appelés à exercer des fonctions impliquant une lourde responsabilité dans les domaines dans lesquels il a été autorisé à déléguer ses pouvoirs conformément aux règles applicables en la matière.

Tableau 29D.6 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières					
		Mesure des résultats			
Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Gestion efficace du programme de travail	Produits et services fournis en temps voulu et de façon satisfaisante (Pourcentage de clients qui se disent satisfaits des délais dans lesquels les services leur sont fournis ou de la façon dont ils leur sont fournis)	Objectif	85	85	81
		Estimation		85	81
		Résultats effectifs			81
		Estimation			
		Résultats effectifs			
b) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation	Augmentation du pourcentage de documents d'avant session soumis dans les délais prescrits	Objectif	80	83	80
		Estimation		80	80
		Résultats effectifs			80

Facteurs externes

- 29D.20 On atteindra les objectifs visés et on parviendra aux réalisations escomptées sauf situation imprévue résultant d'incidents considérés comme des cas de force majeure et à condition que toutes les parties prenantes respectent leurs engagements et obligations.

Produits

- 29D.21 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : représentation du Secrétaire général aux réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts traitant de la gestion des installations, des activités commerciales, des achats et des questions de continuité des opérations;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire) :
 - i) Fourniture d'orientations stratégiques et contrôle de la gestion des installations et des biens, des activités commerciales, des achats et de la continuité des opérations au Secrétariat, moyennant notamment des délégations de pouvoir et l'examen de l'utilisation qui en est faite;

- ii) Organisation de réunions, et participation à celles-ci, avec des homologues d'autres services ou départements du Secrétariat, des bureaux hors Siège, ainsi que des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies sur des questions relatives à la gestion des installations, aux activités commerciales, aux achats et à la continuité des opérations.

29D.22 La répartition des ressources prévues pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 29D.7.

Tableau 29D.7 Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	1 683,4	1 683,4	5	5
Autres objets de dépense	707,7	707,1	–	–
Total partiel	2 391,1	2 390,5	5	5
Quotes-parts hors budget ordinaire	323,6	323,6	1	1
Total	2 714,7	2 714,1	6	6

29D.23 Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des postes (1 683 400 dollars) permettrait de continuer à financer cinq postes [1 SSG, 1 P-5, 1 P-4 et 2 G(AC)]. Les ressources prévues à la rubrique Autres objets de dépense (707 100 dollars, soit 600 dollars de moins) couvriraient notamment les autres dépenses de personnel, les frais de voyage, les services contractuels et d'autres frais généraux de fonctionnement. La réduction de 600 dollars correspond à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

B. Programme de travail

Tableau 29D.8 Ressources nécessaires, par sous-programme et composante

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
B. Programme de travail				
4. Services d'appui				
Composante 1. Installations et services commerciaux	181 228,0	162 324,3	293	260
Composante 2. Services d'achat	8 349,6	8 012,7	36	36
Composante 3. Continuité des opérations	1 074,1	1 072,4	–	–
Total partiel	190 651,7	171 409,4	329	296
Quotes-parts hors budget ordinaire ^a	40 067,1	72 319,8	83	84

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Ressources extrabudgétaires ^b	128 553,6	131 406,3	22	22
Total	359 272,4	375 135,5	434	402

^a Ressources nécessaires financées exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Ressources provenant des remboursements au titre de l'appui à des structures administratives et des activités de fond financées par des fonds extrabudgétaire, des remboursements au titre de la coopération technique, et des comptes spéciaux pour les services de voyage, les services communs et les frais d'entretien au Siège de l'Organisation.

Sous-programme 4 Services d'appui

Composante 1. Installations et services commerciaux

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 162 324 300 dollars

- 29D.24 Cette composante relève de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux du Bureau des services centraux d'appui. Le programme de travail sera exécuté conformément à la stratégie décrite au titre de la composante 1 du sous-programme 4 (Services d'appui) dans la récapitulation des propositions de modifications du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 29D.9 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer le fonctionnement rationnel et efficace du Secrétariat en ce qui concerne les bureaux et installations de conférence, la gestion des avoirs, les transports et voyages, la gestion des archives et dossiers, le courrier et la valise diplomatique, et les activités commerciales

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de la qualité et des délais d'intervention de services relatifs aux installations	Augmentation de la proportion de services fournis dans les délais	Objectif	75	70	65
		Estimation		70	65
		Résultats effectifs			65
b) Amélioration de la gestion des installations hors Siège	Augmentation de la proportion des programmes d'entretien des bureaux hors Siège normalisés, complets et actualisés	Objectif	90	85	50
		Estimation		85	50
		Résultats effectifs			50
c) Utilisation d'un système de gestion des biens pleinement conforme aux normes IPSAS	Constat par le Comité des commissaires aux comptes de la conformité du système de gestion des biens aux normes IPSAS	Objectif	Oui	Oui	–
		Estimation		Oui	–
		Résultats effectifs			–

Titre VIII Services communs d'appui

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
d) Réalisation d'économies sur les frais de voyage de l'Organisation	Économies réalisées grâce à la négociation par l'ONU de billets d'avion à tarif réduit, en pourcentage	Objectif	21	29	29
		Estimation		21	29
		Résultats effectifs			29
	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés par l'Organisation deux semaines au moins avant la date de départ, en pourcentage	Objectif	55	–	–
		Estimation		52	–
		Résultats effectifs			–
e) Renforcement de l'efficacité et de la responsabilisation résultant de la gestion à long terme et de l'accessibilité de dossiers, archives et données numérisés authentiques	Augmentation du nombre de bureaux utilisant davantage de systèmes informatiques conformes aux normes d'archivage numérique, qui répondent aux objectifs de l'ONU en matière de gestion de l'information et des connaissances et concourent à leur réalisation	Objectif	40	20	–
		Estimation		20	18
		Résultats effectifs			18
f) Amélioration des délais de fourniture et de la fiabilité des services de courrier et de valise diplomatique	Augmentation de la proportion des services de valise diplomatique fournis dans les délais, en pourcentage	Objectif	90	90	90
		Estimation		90	87
		Résultats effectifs			90

Facteurs externes

29D.25 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) l'évolution des secteurs de vente et de location de biens et services, y compris les transports aériens et maritimes, continue de faciliter la négociation d'accords et marchés avantageux; b) les besoins des programmes permettent aux départements organiques et aux bureaux extérieurs d'acheter les billets d'avion deux semaines au moins avant la date de départ, conformément aux délais requis; c) la situation du marché a des incidences favorables sur la fourniture de services liés à la gestion des installations; d) la configuration et la mise en service des systèmes de gestion intégrée de l'information et des contenus sont pleinement conformes aux règles de l'ONU en matière d'archivage et de continuité à long terme.

Produits

29D.26 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

Service de la gestion des installations

- a) Services pour les manifestations spéciales : planification, coordination et gestion de tous les services d'appui nécessaires à l'organisation de manifestations spéciales au Siège;
- b) Supervision du fonctionnement des services de restauration, du kiosque à journaux et de la boutique-cadeaux;

- c) Gestion efficace et rationnelle de tous les biens et équipements durables au Siège, en privilégiant désormais l'entretien systématique et préventif, plutôt que les réparations;
- d) Mise en place d'un dispositif harmonisé de gestion des biens de l'Organisation, grâce à une révision des politiques et procédures, une définition claire des rôles et responsabilités des détenteurs de biens, et la mise en œuvre de programmes de formation et d'agrément pour tous les membres du personnel exerçant des fonctions en rapport avec la gestion des biens;
- e) Service d'assistance et appui à l'automatisation des services de gestion des installations;
- f) Services d'information et de réception fiables et sûrs à l'intention des délégués, des fonctionnaires et du public; traitement des demandes de renseignements par téléphone émanant du public; et mise à jour du répertoire des services téléphoniques du Siège;
- g) Planification et études techniques : études architecturales et techniques pour la conception et la supervision des travaux de réaménagement et de réfection de locaux, les gros travaux d'entretien et les travaux d'électricité dans les bâtiments du Siège occupés au cours de l'exercice biennal;
- h) Aménagement et gestion des locaux à usage de bureaux : prévision et planification des besoins en locaux à usage de bureaux; gestion efficace de tous les locaux appartenant à l'Organisation ou loués par elle et, le cas échéant, réaménagement en fonction des besoins pour optimiser l'utilisation des bureaux disponibles; et prestation de services en rapport avec le mobilier, les déménagements et la location;
- i) Services techniques : services d'entretien, chauffage, ventilation et climatisation, plomberie, menuiserie, entretien des tissus d'ameublement et des moquettes, peinture et entretien général des locaux du Siège occupés au cours de l'exercice biennal, entretien du jardin et des terrains;

Section des voyages et des transports

- j) Transports : suivi permanent de la bonne utilisation des véhicules et du rendement optimal du parc automobile grâce à des moyens de contrôle électroniques, notamment pour veiller au respect des règles de sécurité routière; gestion des besoins opérationnels relatifs à la nouvelle rampe de chargement et à l'entrepôt centralisé pour assurer l'efficacité et l'efficience des procédures et de l'exécution des tâches; vérification de la compatibilité et de la conformité des bases de données des sous-traitants avec l'ensemble des politiques et procédures, y compris avec le progiciel de gestion intégré des Nations Unies;
- k) Voyages : poursuite des négociations avec les principales compagnies aériennes et les compagnies régionales pour obtenir des tarifs réduits sur la plupart des voyages effectués par le personnel au Siège; suivi et contrôle de tous les billets d'avion délivrés aux fonctionnaires de l'Organisation pour obtenir les meilleurs tarifs; suivi continu des effets de la nouvelle politique en matière de voyage; suivi continu du mode de fonctionnement hybride de l'agence de voyages; suivi continu du nouveau système électronique de délivrance de laissez-passer et documents de voyage des Nations Unies répondant à des normes de sécurité renforcées, pour veiller à ce que tous les lieux d'affectation et les bureaux extérieurs délivrant ces documents respectent pleinement les dispositions administratives; suivi des effets de l'utilisation du module Voyages d'Umoja au Siège et dans les autres lieux d'affectation;

Section des archives et de la gestion des dossiers

- l) Services de gestion des archives et des dossiers : fourniture de services consultatifs aux bureaux du Secrétariat pour faciliter la gestion des dossiers, la mise au point d'une politique de conservation des dossiers et la gestion des dossiers numériques; fourniture de services consultatifs aux prestataires de services informatiques et de communication pour garantir que les systèmes de gestion de l'information et des contenus soient conformes aux directives relatives à la gestion des dossiers et répondent aux impératifs de continuité à long terme du contenu et des données numériques; poursuite de l'élargissement de l'accès en ligne du public aux archives de l'Organisation des Nations Unies; et maintien des services de référence destinés aux bureaux du Secrétariat et aux États Membres;

Section des services spéciaux

- m) Traitement du courrier : acheminement du courrier et des documents officiels dans le monde entier, par la valise diplomatique ou les services postaux et, dans les bâtiments du Siège, par un service de plantons; harmonisation des procédures opérationnelles de traitement du courrier et de la valise diplomatique; et utilisation accrue du système de code à barres et de suivi dans les institutions des Nations Unies sises à New York et dans les bureaux hors Siège.

29D.27 La répartition des ressources prévues pour la composante 1 (Installations et services commerciaux) du sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 29D.10.

Tableau 29D.10 **Ressources nécessaires : installations 0065t services commerciaux**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	56 471,4	49 527,0	293	260
Autres objets de dépense	124 756,6	112 797,3	—	—
Total partiel	181 228,0	162 324,3	293	260
Quotes-parts hors budget ordinaire	13 885,7	46 439,2	7	7
Ressources extrabudgétaires	127 980,3	130 833,0	20	20
Total	323 094,0	339 596,5	320	287

29D.28 Le montant demandé de 49 527 000 dollars, correspondant à une baisse de 6 944 400 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettrait de financer partiellement 260 postes (1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 5 P-2, 8 G(1°C), 127 G(AC) et 96 ACM). La diminution de 6 944 400 dollars s'explique par : a) la proposition de geler le recrutement à des postes permanents (279 900 dollars) et de supprimer 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes) (658 800 dollars), conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; et b) le transfert envisagé de 29 postes [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 5 G(1°C) et 18 G(AC)] au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) afin d'appuyer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique et des communications, conformément à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale (6 005 700 dollars).

- 29D.29 Les ressources prévues à la rubrique Autres objets de dépense (112 797 300 dollars) couvriraient les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, ainsi que les achats de fournitures, d'accessoires, de mobilier et de matériel. La réduction nette de 11 959 300 dollars, qui correspond principalement à la baisse des dépenses aux rubriques Services contractuels, Frais généraux de fonctionnement, Fournitures et accessoires et Mobilier et équipement, tient à l'effet conjugué des facteurs suivants :
- a) Le transfert de ressources (10 700 700 dollars) au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) afin d'appuyer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique et communications, conformément à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale;
 - b) La suppression des dépenses non renouvelables (1 505 000 dollars) à l'appui de postes créés pendant ce même exercice au titre du chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble), du chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) et du chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique);
 - c) Une réduction de 1 799 600 dollars qui correspond aux gains d'efficacité prévus pour l'exercice biennal 2016-2017, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale;
 - d) La baisse des dépenses au titre des voyages (5 200 dollars) qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion, en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre des dépenses renouvelables (952 600 dollars) et des dépenses non renouvelables (1 098 600 dollars) à l'appui des postes qu'il est proposé de créer en application de la résolution 69/15 de l'Assemblée générale concernant Orientations de SAMOA et des résolutions 69/96 A et B de l'Assemblée sur les questions relatives à l'information, ainsi qu'aux fins de l'administration de la justice en 2016.
- 29D.30 Les ressources du budget ordinaire sont complétées par des ressources provenant de contributions mises en recouvrement pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et par des fonds extrabudgétaires provenant principalement des recettes perçues au titre de l'appui au programme et correspondant au remboursement des dépenses engagées par l'administration centrale pour fournir des services d'appui dans le cadre d'activités, de fonds et de programmes financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Les autres ressources provenant de contributions obligatoires, d'un montant de 46 439 200 dollars, permettraient de reconduire sept postes et de financer les dépenses au titre des rubriques Personnel temporaire (autre que pour les réunions), Consultants et Frais généraux de fonctionnement, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/750). L'augmentation de 32 553 500 dollars par rapport à l'exercice 2014-2015 tient principalement au transfert du compte d'appui du chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) des rubriques Location de locaux au coût standard, Travaux d'aménagement et d'amélioration des locaux et Achat de mobilier, qui permet une présentation satisfaisante des coûts y afférents. Les fonds extrabudgétaires, d'un montant de 130 833 000 dollars, permettraient de reconduire 20 postes et de financer les dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement.

Composante 2. Services d'achat**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 012 700 dollars**

- 29D.31 La responsabilité opérationnelle de cette composante incombe à la Division des achats. Son programme de travail sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 25 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 29D.11 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>			<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Services d'achat pleinement conformes aux prescriptions du plan d'achats	i) Augmentation de la proportion de clients interrogés se disant satisfaits des prestations, en pourcentage	Objectif	98,5	98,5	98
		Estimation		99	98
		Résultat effectifs			98
	ii) Réduction du nombre moyen de semaines s'écoulant entre la publication de l'appel d'offres et l'adjudication du marché ou l'émission du bon de commande	Objectif	17	22	18
		Estimation		18	23
		Résultat effectifs			13,7
	iii) Baisse de la proportion de réclamations (ou contestations) jugées recevables, déposées auprès du Comité d'examen des adjudications, par rapport au nombre de réunions de bilan tenues, en pourcentage	Objectif	20	–	–
		Estimation		–	–
		Résultat effectifs			–
b) Plus grande ouverture à la concurrence internationale	Augmentation du nombre de fournisseurs originaires de diverses régions du monde pouvant soumissionner et utilisation d'une base de données unique sur les fournisseurs par l'ensemble du Secrétariat	Objectif	11 900	6 800	6 750
		Estimation		11 800	6 750
		Résultat effectifs			10 040
c) Amélioration de l'application des politiques, procédures et pratiques de référence en matière d'achats	Augmentation du taux d'application des recommandations d'audit en suspens ou en instance, formulées par le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne	Objectif	35	90	100
		Estimation		36	100
		Résultat effectifs			37
d) Amélioration de l'accès et de la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux procédures d'appel d'offres	Augmentation du nombre de fournisseurs de pays en développement et de pays en transition participant aux procédures d'appel d'offres de l'ONU en application du principe de mise en concurrence internationale effective énoncé à l'article 5.12 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation	Objectif	1 000	770	630
		Estimation		971	750
		Résultat effectifs			1 267

Facteurs externes

- 29D.32 On atteindra les objectifs visés et on parviendra aux réalisations escomptées à condition que les institutions et organismes nationaux soutiennent les efforts tendant à diversifier les fournisseurs de l'Organisation.

Produits

- 29D.33 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Coopération technique (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire) : services consultatifs et programmes de formation sur les achats à l'intention des fonctionnaires au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les missions; services consultatifs et séminaires sur les relations d'affaires avec l'ONU à l'intention de fournisseurs des pays en développement et en transition (environ 36 séminaires par an);
- b) Services d'appui administratif (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services d'achat : publication des plans d'achat approuvés et prévus sur le site Web de la Division; établissement et publication des appels d'offres; présentation des dossiers au Comité des marchés du Siège, avec examen des procédures d'achat proposées et appliquées par les bureaux hors Siège, les missions de maintien de la paix et d'autres missions; passation des marchés; négociation et exécution de contrats d'achat de biens et services;
 - ii) Agrément des fournisseurs qui remplissent les conditions requises, sur une large base géographique; ouverture publique des appels d'offres à la date et à l'heure arrêtées, en préservant la confidentialité des données avant l'ouverture; contribution active aux programmes de formation aux opérations d'achat organisés à l'intention des fonctionnaires du Siège et des bureaux extérieurs; appui informatique aux activités d'achat; mise en œuvre d'autres moyens novateurs en vue d'améliorer l'efficacité des procédures d'achat.

- 29D.34 La répartition des ressources prévues pour la composante 2 (Services d'achat) du sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 29D.12.

Tableau 29D.12 **Ressources nécessaires : services d'achat**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	7 906,0	7 609,0	36	36
Autres objets de dépense	443,6	403,7	—	—
Total partiel	8 349,6	8 012,7	36	36
Quotes-parts hors budget ordinaire	26 181,4	25 880,6	76	77
Ressources extrabudgétaires	573,3	573,3	2	2
Total	35 104,3	34 466,6	114	115

- 29D.35 Le montant demandé de 7 609 000 dollars, correspondant à une baisse de 297 000 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettrait de financer partiellement 36 postes [1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 5 P-3, 3 P-2 et 24 G(AC)]. La diminution nette de 297 000 dollars s'explique par la proposition de geler le recrutement à des postes permanents, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 29D.36 Le montant de 403 700 dollars prévu au titre des objets de dépense autres que les postes permettrait de couvrir les dépenses au titre des rubriques Consultants, Voyages, Services contractuels, Frais généraux de fonctionnement, Fournitures et accessoires et Mobilier et matériel. La réduction nette de 39 900 dollars, qui concerne principalement les services de consultants, les voyages et les services contractuels, correspond à la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion et d'autres gains d'efficacité prévus pour l'exercice biennal 2016-2017, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 29D.37 Les ressources du budget ordinaire sont complétées par des ressources provenant de contributions mises en recouvrement pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et par des fonds extrabudgétaires provenant principalement des recettes perçues au titre de l'appui au programme et correspondant au remboursement des dépenses engagées par l'administration centrale pour fournir des services dans le cadre d'activités, de fonds et de programmes financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Les autres ressources provenant de contributions obligatoires, d'un montant de 25 880 600 dollars, serviraient à financer 77 postes et les dépenses au titre des rubriques Personnel temporaire (autre que pour les réunions), Consultants, Voyages, Frais généraux de fonctionnement et Fournitures et accessoires, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/750). Les fonds extrabudgétaires, d'un montant de 573 300 dollars, permettraient de reconduire deux postes et de financer les frais généraux de fonctionnement ainsi que les achats de fournitures et d'accessoires.

Composante 3. Continuité des opérations

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 072 400 dollars

- 29D.38 Cette composante du sous-programme relève du Groupe de la continuité des opérations. Son programme de travail sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans la composante 3 du sous-programme 4 (Services d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 29D.13 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

		Mesure des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013
Réalisation escomptée du Secrétariat	Indicateurs de succès			
Renforcement de la capacité de réaction face aux perturbations et aux crises	Reprise des processus critiques dans les 24 heures suivant toute perturbation, en pourcentage	Objectif	100	100
		Estimation	100	100
		Résultats effectifs		90
	Achèvement dans les délais des exercices de résilience collectifs	Objectif	90	100
		Estimation	100	100
		Résultats effectifs		90

exécutés par les départements et bureaux du Siège de l'ONU, en pourcentage	Résultats effectifs	90
Maintien du nombre de programmes de formation annuels à l'intention des décideurs appelés à agir en cas de crise	Objectif	1
	Estimation	—
	Résultats effectifs	—

Facteurs externes

- 29D.39 On atteindra les objectifs visés et on parviendra aux réalisations escomptées à condition que les institutions spécialisées, fonds et programmes acceptent de participer à la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation.

Produits

- 29D.40 Les produits et activités de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants (budget ordinaire) :
- a) Publications en série : mise à jour trimestrielle du Répertoire des pratiques relatives au système de gestion de la résilience de l'Organisation;
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : coordination avec d'autres bureaux ou départements aux fins de la mise en œuvre d'un système de gestion de la résilience de l'Organisation;
 - c) Stages, séminaires et ateliers :
 - i) Vérification annuelle du fonctionnement du dispositif de télétravail par chaque département du Siège;
 - ii) Vérification semi-annuelle du fonctionnement de la chaîne d'appels par chaque département du Siège;
 - iii) Sensibilisation de tous les membres de l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises et de la Cellule de gestion des crises à leurs responsabilités en cas de situation d'urgence;
 - iv) Exercice annuel de simulation de l'utilisation du système de gestion de la résilience de l'Organisation.
- 29D.41 La répartition des ressources prévues pour la composante 3 (Continuité des opérations) du sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 29D.14.

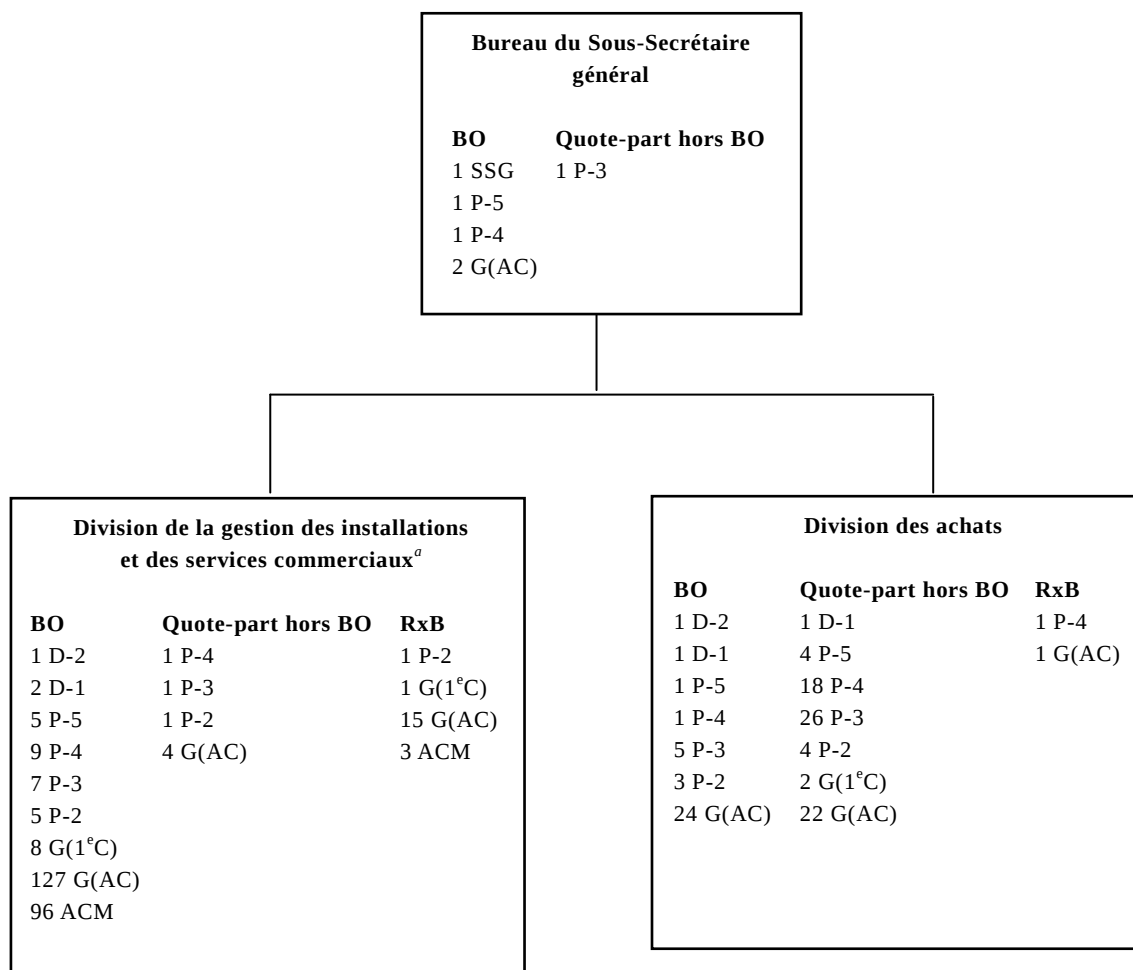
Tableau 29D.14 Ressources nécessaires : continuité des opérations

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	1 074,1	1 072,4	—	—
Total	1 074,1	1 072,4	—	—

29D.42 Les ressources prévues à la rubrique Autres objets de dépense (1 072 400 dollars) couvrirait notamment les autres dépenses de personnel, les frais de voyage, les services contractuels et d'autres frais généraux de fonctionnement. La réduction de 1 700 dollars correspond à la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion pendant l'exercice biennal 2016-2017.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017



Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : ACM = agent des corps de métier, BO = budget ordinaire, G = agent des services généraux, G(1^{re} classe) = agent des services généraux (1^{re} classe), G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), RxB = ressources extrabudgétaires, SSG = sous-secrétaire général.

^a La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, qui fait actuellement partie de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux, ne figure pas dans l'organigramme pour l'exercice biennal 2016-2017 car il est proposé de transférer la Division au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) à l'appui de la nouvelle stratégie informatique et communications que l'Assemblée générale a approuvée à la section II de sa résolution 69/262.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation***Comité des commissaires aux comptes de l'ONU****Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/67/5 (Vol. I), chap. II)**

L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'en préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS, l'Organisation des Nations Unies passe en revue et améliore ses comptes d'actifs portant sur les terrains et bâtiments, de sorte qu'une valeur ait été assignée à chaque bâtiment au 1^{er} janvier 2014 (par. 45).

En étroite consultation avec les équipes chargées des projets IPSAS et Umoja, le Groupe de gestion des biens, constitué à titre temporaire pour contribuer aux activités de préparation à la mise en œuvre des normes IPSAS, définira des politiques et des procédures d'évaluation des biens dans l'optique de la gestion de ceux-ci, y compris des terrains et bâtiments. Avec l'appui de l'équipe Umoja, une base de données temporaire est actuellement mise en place pour recueillir les informations voulues. En outre, le Bureau des services centraux d'appui met au point un projet de directives détaillées concernant l'application d'une méthode conforme aux normes IPSAS pour l'évaluation des biens, y compris des éléments structurels des bâtiments et de leur durée de vie utile.

L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que, de manière plus générale et dans le cadre de ses préparatifs en vue de l'application des normes IPSAS, elle étudie comment renforcer les contrôles internes dans le cadre du système existant de gestion de stocks en s'appuyant sur des procédures et des responsabilités clairement définies pour les détenteurs de biens (par. 51).

Le Groupe de gestion des biens s'emploie à régler les questions liées aux politiques et aux procédures de gestion des biens, notamment en renforçant les dispositifs de contrôle interne.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7)

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de profiter de la création au sein du Bureau d'une équipe chargée du service à la clientèle et des services d'information, d'un service d'assistance centralisé et d'un outil de gestion de la relation client pour mettre en place un dispositif

Le service d'assistance à la gestion des installations et le Groupe des renseignements et de la réception ont été regroupés en une entité unique qui centralise l'appui à la gestion des installations. Cette entité utilise iNeed, un progiciel de gestion de la relation client, pour suivre toutes les demandes de services jusqu'à

Résumé de la recommandation

d'évaluation plus rigoureuse des résultats et de la satisfaction des clients (par. VIII.68).

Le Comité consultatif n'est toujours pas convaincu par les réponses fournies concernant l'utilisation pour l'exercice biennal 2014-2015 des mêmes coûts standard que ceux appliqués pour l'exercice 2010-2011. Il estime que cela n'explique pas comment la réinstallation des fonctionnaires dans le bâtiment du Secrétariat a été prise en compte pour calculer les différentes catégories de coûts ou les coûts par fonctionnaire. Il prie le Secrétaire général de présenter les informations voulues à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera les projets de budget du chapitre 29D pour l'exercice 2014-2015. Le Comité recommande que le Secrétaire général soit prié de procéder à une analyse approfondie et globale des ressources nécessaires pour financer les coûts standard applicables aux services communs au Siège après l'achèvement du plan-cadre d'équipement, en tenant compte de tous les paramètres pertinents, et de présenter les résultats de son analyse dans le cadre du douzième rapport sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement, assortis de justifications détaillées des hypothèses sur lesquelles reposent les nouvelles prévisions de dépenses (par. VIII.74).

Tout en notant l'objectif visé, à savoir la baisse régulière du nombre total de constatations défavorables, le Comité consultatif demeure préoccupé par le nombre élevé de ces constatations, qui concernent des domaines d'importance cruciale, tels que l'affrètement de vols et l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les opérations de maintien de la paix. Il recommande que le Secrétaire général soit prié d'examiner les constatations en accordant la priorité aux domaines systémiques, communs ou à haut risque qui font l'objet du plus grand nombre de constatations défavorables. Le Secrétaire général devrait également être prié de

Suite donnée à la recommandation

ce qu'elles soient satisfaites. Une fois la demande de services classée, un questionnaire est automatiquement envoyé à l'auteur de la demande pour évaluer la qualité de l'appui fourni et la satisfaction du client.

Cette recommandation a donc été appliquée.

Les coûts standard pour l'exercice biennal 2014-2015 ont été actualisés en utilisant les mêmes paramètres opérationnels que pour les exercices précédents. Il est évident que la méthode du coût standard utilisée pour le Secrétariat devra être révisée en tenant compte de la mise en œuvre du programme de gestion souple de l'espace de travail à l'Organisation, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/69/749).

a) La Division des achats a examiné les constatations concernant les domaines à haut risque et y a donné suite. D'après les chiffres actuels, le taux d'application pour l'exercice biennal le plus récemment achevé, 2012-2013, est d'environ 87 % sur un total de 38 recommandations formulées.

b) Si le nombre de recommandations pour l'exercice 2014-2015 a été fixé à 90, 14 recommandations ont été formulées pour 2014. Les recommandations pour 2015 seront formulées quand les audits auront été menés à bien.

Résumé de la recommandation

faire rapport sur les mesures prises et de présenter, dans son prochain projet de budget, des informations sur l'effet de ces mesures en termes de réduction du nombre total de constatations (voir également A/67/801) (par. VIII.78).

Le Comité consultatif souligne que le nouveau rapport doit scrupuleusement tenir compte des critères que l'Assemblée générale a posés. Il insiste également sur le fait que les activités de suivi susmentionnées à mettre en œuvre pour l'étude de faisabilité à long terme ne démarreront que lorsque l'Assemblée générale aura examiné le nouveau rapport à sa soixante-huitième session, sous réserve des décisions qu'elle pourrait prendre à cet égard (par. VIII.80).

Suite donnée à la recommandation

c) En ce qui concerne les mesures prises pour atténuer le risque de constatations défavorables, après la création, en 2008, de la Section des politiques et du contrôle de conformité, la Division des achats a mis sur pied un solide programme de contrôle de la conformité qui assure le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière en matière d'achats, tant au Siège que sur le terrain, dans le cadre de visites d'assistance, de conseils, des conférences des chefs des services des achats et d'examen des pratiques et procédures de la Division des achats au Siège.

En outre, la Division des achats propose actuellement au personnel des services d'achat, des bureaux chargés de la gestion des contrats et des autres demandeurs de biens et services, sept cours de formation en ligne de niveaux élémentaire (phase 1) et avancé (phase 2). La mise en place du centre de formation en ligne de la Division a donné de très bons résultats et permis à des spécialistes pluridisciplinaires des achats de recevoir une formation standard qui les aide à mieux respecter les principes, règles et procédures régissant les achats à l'Organisation. La Division continue d'étudier et d'évaluer d'autres moyens de réduire encore le nombre de constatations défavorables.

Le Bureau des services centraux d'appui a présenté à l'Assemblée générale, à sa soixante-huitième session, un rapport sur les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2014-2034 (A/68/734) qui tient compte des incidences attendues de la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail, ainsi que de facteurs tels que l'effectif total à prendre en considération, compte tenu ou non du personnel des fonds et programmes. Parallèlement, l'Assemblée générale a examiné les rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail à ses soixante-huitième et soixante-neuvième sessions et adopté une résolution autorisant le Secrétaire général à poursuivre la mise en œuvre des activités prévues. Cette recommandation est donc en cours d'application.

Résumé de la recommandation

Tout en prenant note des préoccupations du Département de la sûreté et de la sécurité, le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de continuer à rationaliser les modalités de contrôle de l'accès aux secteurs du complexe des Nations Unies dont l'accès est interdit ou restreint et de faire rapport sur la question dans son prochain projet de budget (par. VIII.83).

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de présenter dans son prochain projet de budget des renseignements sur l'amélioration de la qualité des services et les gains d'efficacité découlant du réaménagement de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence et de la mise en œuvre de divers projets audio et vidéo dans le contexte du plan-cadre d'équipement (par. VIII.96).

Suite donnée à la recommandation

Compte tenu de la réouverture du bâtiment de l'Assemblée générale en août 2014, le Bureau des services centraux d'appui a examiné le fonctionnement des ascenseurs afin de réaliser des économies supplémentaires. Suite à cet examen, les liftiers ont été supprimés des ascenseurs des délégués dans le bâtiment de l'Assemblée générale, tous les ascenseurs de service et tous les ascenseurs du bâtiment des conférences sauf un.

Cette recommandation a donc été appliquée.

Il est proposé de transférer les activités, les postes et les autres objets de dépense de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, qui relève actuellement de la composante 1 (Installations et services commerciaux), au Bureau de l'informatique et des communications (chap. 29E) afin d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie informatique et des communications, conformément à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale. Cette recommandation doit donc être examinée au titre du chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications).

Annexe III

Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

<i>A/68/6 (Sect. 29D), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
29D.18 k)	Appui aux services de radiodiffusion et services de conférence : appui technique aux réunions et traitement des demandes de services audio et vidéo; et gestion et coordination des visioconférences	1	Transfert des ressources destinées aux services de radiodiffusion et de conférence au Bureau de l'informatique et des communications afin d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie informatique et communications, conformément à la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale
Total		1	